

# Le 26 mars

## **Décisions prises dans le cadre de la délégation**

**Décision 11-2019** : Etablissement du projet d'aménager pour 3 lots rue Pierre Guillemot confié au cabinet LE BRETON de Radenac. Les frais de mission s'élèvent à 2 455.20 € TTC.

**Décision 12-2019** : Travaux portant pose de bordures autour des cave-urnes confiés à l'entreprise de pompes funèbres Lamour de Radenac. L'opération s'élève à 750 € TTC hors pose de galets.

**Décision 13-2019** : dans le cadre de la procédure de reprise de concessions abandonnées au cimetière : travaux d'exhumation/inhumation (démontage et évacuation des monuments, fourniture des reliquaires et mise en relique) et création d'un caveau à la place d'un emplacement libéré confiés à l'entreprise de pompes funèbres Lamour de Radenac. L'opération s'élève à 4 490€ TTC.

## **Budget primitif 2019 - Assainissement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2019 d'assainissement comme suit :

### ***SECTION D'EXPLOITATION***

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 27 407.17 €.

### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 55 784.39 €.

## **Budget primitif 2019 - Résidence "Le Courtil"**

Le budget primitif 2019 de la résidence le Courtil est voté comme suit :

### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 116 293.51 €.

### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 106 605.89 €.

## **Budget primitif 2019 - Commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 716 521.79 €.

### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 784 790.38 €.